

Atteindre un taux inférieur à 5 % d'ici 2035

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME 2019

Le Canada doit faire mieux.

Au cours des dernières décennies, nous avons pu constater des progrès en matière de tabagisme, notamment avec les lieux publics sans fumée, l'augmentation des taxes sur le tabac, les campagnes de sensibilisation et d'autres mesures qui ont contribué à une baisse considérable des taux de tabagisme. Pourtant, le tabac demeure la principale cause de maladies et de morts évitables au pays. Il est temps d'accroître nos efforts collectifs pour réaliser l'objectif ambitieux et réaliste d'atteindre un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % au Canada d'ici 2035.

Le présent rapport vise à faire la lumière sur certains des nombreux aspects de la lutte contre le tabagisme qui requièrent une attention immédiate et doivent être grandement intensifiés pour éliminer le tabagisme au Canada. Les objectifs de la lutte contre le tabagisme doivent être harmonisés dans l'ensemble du pays et tous les ordres du gouvernement doivent travailler pour faire échec au tabac.

Les efforts du gouvernement fédéral méritent d'être reconnus pour l'instauration d'un règlement sur l'emballage neutre et normalisé des produits du tabac, qui prévoit notamment l'utilisation obligatoire de paquets avec tiroir et coulisse – il s'agit du meilleur cadre de réglementation dans le monde. Il envisage également d'exiger la présence d'une mise en garde sur les cigarettes, ce qui constituerait une première mondiale. Toutefois, le Canada ne progresse pas assez rapidement dans de nombreux enjeux et doit agir avec l'urgence qu'exige la gravité de la situation.

De plus, à l'heure actuelle, le vapotage atteint des taux alarmants chez les jeunes. Ceux-ci considèrent ces produits comme branchés et acceptables. Les restrictions publicitaires inadéquates, les arômes invitants et les techniques de publicité ont offert les cigarettes électroniques sur un plateau d'argent aux jeunes. Cela risque de miner les progrès que nous pourrions réaliser.

Le présent rapport contient une liste des mesures stratégiques qui doivent être mises en œuvre afin de diminuer le taux de tabagisme au pays. Actuellement, 5 millions de Canadiens, soit 16 % de la population, sont fumeurs (2017). L'objectif d'échec au tabac se traduirait par une population plus saine, ce qui signifierait une baisse des cas de maladies et de mortalité causés par le tabac. À la lumière d'une récente étude qui démontre que le tabagisme chez les jeunes est possiblement en hausse, il est temps pour chacun d'entre nous de sonner l'alarme. Nous ne pouvons pas nous permettre de reculer et de mettre la santé de nos jeunes en danger. Nous exhortons donc les gouvernements à agir immédiatement.

L'objectif d'atteindre un taux de prévalence du tabagisme **INFÉRIEUR À 5 % D'ICI 2035** ne représente pas uniquement une statistique ni une devise. Il s'agit de sauver des vies et de vivre plus sainement. Le présent rapport examine l'état d'une série de mesures qui contribueront à réaliser cet objectif d'échec au tabac d'ici 2035.

Le cabinet Tobacco Endgame est heureux de vous présenter le *Rapport sur la lutte contre le tabagisme 2019 : Atteindre un taux inférieur à 5 % d'ici 2035*. Ce groupe est composé d'experts en matière de lutte contre le tabagisme, y compris des membres d'organismes de bienfaisance en santé, des chercheurs et des professionnels de la santé.

LE TABAGISME DEMEURE LA PRINCIPALE CAUSE DE MORTALITÉ ÉVITABLE AU CANADA, FAUCHANT 45 000 VIES CHAQUE ANNÉE. Bien que la prévalence soit à la baisse ces dernières années, plus de 5 millions de Canadiens continuent de consommer des produits du tabac. Il est impératif d'adopter une approche plus efficace, étant donné que les mesures actuelles de lutte contre le tabagisme ne nous permettront pas de réaliser notre objectif. Un ferme engagement envers cette lutte par l'entremise de lois, de programmes et de travaux de recherche demeure essentiel pendant que nous continuons de nous efforcer de minimiser les dommages du tabagisme sur la santé de tant de gens.

Ce rapport provisoire offre une vue d'ensemble des origines de la stratégie d'échec au tabac au Canada et fait état des progrès réalisés relativement à l'objectif d'un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035.

Comme indiqué dans le présent rapport, le Canada doit améliorer et mettre en œuvre de nombreuses mesures stratégiques. Tous les ordres de gouvernement doivent intervenir concrètement et collaborer. Notre pays devrait être un chef de file mondial et devenir l'un des premiers à atteindre un tel taux de tabagisme d'ici 2035.

LE CONTEXTE : DU SOMMET TOBACCO ENDGAME JUSQU'À MAINTENANT

Le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2016, l'Université Queen's a organisé un sommet pour susciter un engagement envers l'objectif d'échec au tabac. Des experts provenant de différents domaines pour la lutte contre le tabagisme, notamment la lutte contre le cancer, les politiques en matière de santé, le cadre législatif contre le tabac, la recherche universitaire, le secteur médical, le secteur économique, la santé mentale et les dépendances, ainsi que des organisations non gouvernementales faisaient partie des invités.

Au terme du sommet, les invités ont convenu qu'une stratégie d'échec au tabac commercial est nécessaire, et que l'objectif de diminuer le taux de prévalence du tabagisme à moins de 5 % d'ici 2035 est soutenu. Il était clair, d'après les discussions, que de nouvelles mesures transformatrices seraient nécessaires pour atteindre cet objectif. Pour être efficace, la stratégie doit comporter des mesures qui préviennent le tabagisme et augmentent considérablement le taux d'abandon du tabac.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

2017 2018 2019

La ministre fédérale de la Santé a lancé une consultation le **21 FÉVRIER 2017** pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme avec l'objectif déclaré d'atteindre un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035 (soit l'objectif d'échec au tabac).

Le gouvernement fédéral a tenu le Forum national sur l'avenir de la lutte contre le tabagisme au Canada les **1^{ER} ET 2 MARS 2017** à Ottawa. Le Forum a abouti à la rédaction d'un rapport, qui a été publié le **31 MAI 2017**.

Le projet de loi S-5, qui contraint l'industrie du tabac à adopter un emballage neutre et normalisé pour tous ses produits, a reçu la sanction royale le **23 MAI 2018**.

Le **31 MAI 2018**, une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, dont l'objectif est d'atteindre un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035, a été annoncée et totalise 330 millions de dollars de fonds sur 5 ans à compter de 2018 et 2019.

Le **5 FÉVRIER 2019**, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de réglementer la publicité des produits de vapotage.

Le règlement final sur l'emballage neutre et normalisé des produits du tabac et sur l'interdiction des cigarettes fines a été publié le **1^{ER} MAI 2019**.

UN APPUI DE LA STRATÉGIE D'ÉCHEC AU TABAC

Afin d'atteindre un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035, *un soutien pancanadien* est essentiel. Bien que le gouvernement fédéral se porte garant de l'objectif, les provinces et les territoires n'ont pas encore indiqué leur soutien, même s'ils ont une responsabilité en la matière.

5

Soutien de l'objectif d'échec au tabac par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Intervention : L'harmonisation avec l'objectif d'échec au tabac est cruciale. Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent améliorer l'efficacité des interventions visant l'objectif de taux à moins de 5 % d'ici 2035.

L'IMPOSITION DE TAXES SUR LE TABAC

La hausse des taxes sur le tabac constitue une mesure efficace pour réduire le tabagisme. Il s'agit de l'une des méthodes les plus efficaces de diminution de ces taux chez les jeunes. Le tableau ci-dessous présente les taxes sur le tabac pour une cartouche (200 cigarettes), y compris les taxes de vente fédérales, provinciales et territoriales, s'il y a lieu. Une importante hausse des taxes constitue une solution plus que réaliste. Elles contribuent à diminuer le taux de tabagisme et à augmenter les recettes de l'État.

Lors d'une étude de modélisation de simulation menée par l'Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario (URTO), une hausse des taxes sur le tabac engendrait la plus importante diminution projetée de la prévalence du tabagisme d'ici 2035 (passant de 12,9 % à 10,1 %). La hausse des taxes est cruciale dans la diminution du taux de tabagisme.

L'industrie du tabac touche 2 milliards de dollars de revenu supplémentaire par année grâce à l'augmentation considérable de 15 \$ des prix par cartouche de 2014 à 2018 (jusqu'à la fin du premier semestre). Le fait que l'industrie du tabac puisse à ce point augmenter ses prix démontre que la hausse des taxes par les gouvernements constitue une solution viable.

Taxes fédérales, provinciales et territoriales sur une cartouche (200 cigarettes)

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
28,22	55,00	50,00	60,59	68,19	44,37	29,80	61,73	59,53	66,13	59,49	60,00	60,80	60,00

L'abordabilité relative du tabac ne doit pas être négligée lorsqu'il est question d'imposer une hausse des taxes sur les produits du tabac puisque le revenu moyen disponible des citoyens peut connaître une augmentation supérieure à celle du prix du tabac. L'abordabilité correspond généralement aux nombres d'heures travaillées pour acheter une quantité donnée de tabac. Les jeunes sont plus touchés par les hausses en raison des niveaux de salaires plus bas. Au pays, les cigarettes sont les plus abordables en Alberta et au Québec ([Campaign for a Smoke-Free Alberta, 2018](#)).

LES MESURES SÉLECTIONNÉES DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Le sommet Tobacco Endgame a envisagé des mesures qui pourraient avoir des répercussions majeures sur les taux de tabagisme. Le tableau suivant indique si des démarches ont été entreprises pour certaines mesures.

Mesures et démarches

Mesure	Démarche
Emballage neutre et normalisé.	Le 1 ^{er} mai 2019, le gouvernement fédéral a publié le règlement final sur l’emballage neutre et normalisé des produits du tabac, y compris l’interdiction des cigarettes fines, qui entrera en vigueur le 7 février 2020 pour la vente de détail. La période de transition pour l’utilisation de paquets avec tiroir et coulisse sera de deux ans.
Modification des mises en garde sur les emballages.	Le 26 octobre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d’une consultation pour l’étape suivante du projet de mises en garde sur les emballages, qui comprend l’augmentation de la taille des mises en garde pour plusieurs catégories de produits et l’apposition de mises en garde directement sur les cigarettes. Aucune nouvelle mise en garde ne devrait apparaître sur les emballages avant au moins 2022.
Âge légal fixé à 21 ans.	Aucune démarche.
Réglementation de la tarification de l’industrie du tabac pour éviter de nuire à la hausse des taxes sur le tabac.	Aucune démarche.
Prévention de la contrebande.	Certains gouvernements provinciaux ont mis en œuvre des mesures supplémentaires. Bien que l’Ontario ait récemment adopté une série de mesures, la contrebande y demeure beaucoup plus répandue que dans les autres provinces.

Mesure	Démarche
<p>Réglementation sur les produits du tabac.</p>	<p>L'interdiction du gouvernement fédéral sur les arômes, notamment les cigarettes et la plupart des cigares au menthol, s'est étendue à tous les produits du tabac au menthol et au clou de girofle en date du 19 novembre 2018. (Sept provinces disposaient auparavant de lois sur les produits du tabac aromatisés.)</p>
<p>Harmonisation de la production de produits du tabac aux objectifs de santé publique — les mesures potentielles suivantes ont été discutées lors du sommet Tobacco Endgame : des sanctions pécuniaires aux sociétés productrices de tabac qui n'atteignent pas les objectifs de diminution du tabagisme; une organisation à but non lucratif dont le mandat vise la promotion de santé publique; un plafond à la baisse sur le volume de tabac pouvant être vendu au Canada chaque année; un système de plafonnement et d'échange; et un moratoire sur les nouveaux produits du tabac.</p>	<p>Aucune démarche.</p>
<p>Classement 18A pour les films comportant des scènes de tabagisme.</p>	<p>Aucune démarche.</p>

UN INVESTISSEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Il est établi que des programmes durables et bien financés contribuent à la réduction du tabagisme. En 2014, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis ont recommandé des pratiques exemplaires pour la mise en place de programmes complets de lutte contre le tabagisme pour les gouvernements des États américains, selon l'État et le financement par habitant, qui se situe entre 9,00 \$ CA et 19,63 \$ CA (taux de change : 1,00 \$ US = 1,33 \$ CA).

Au Canada, les gouvernements pourraient financer à eux seuls l'ensemble des stratégies de lutte contre le tabagisme par l'entremise de l'imposition de droits pour le recouvrement des coûts à l'industrie du tabac, une approche adoptée par le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux pour l'industrie du cannabis (voir l'encadré). Comme l'industrie du tabac touche 2 milliards de dollars de revenu supplémentaire par année grâce à l'augmentation considérable de 15 \$ des prix par cartouche de 2014 à 2018 (jusqu'à la fin du premier semestre), elle peut se permettre de rembourser les coûts liés aux stratégies dans leur totalité.

DROITS DE RECOUVREMENT DES COÛTS DE L'INDUSTRIE DU CANNABIS

Le gouvernement fédéral a mis en place un prix de réglementation annuel pour recouvrer les coûts assumés par Santé Canada pour l'industrie du cannabis (p. ex., l'application des lois et des règlements en la matière et la sensibilisation du public). Plusieurs provinces, comme le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, ont également adopté cette approche. Toutefois, elle n'a été appliquée à l'industrie du tabac par aucun gouvernement, comme l'indique le tableau suivant. Aux États-Unis, un système national de recouvrement des coûts est en place depuis 2009 pour recouvrer les coûts de lutte contre le tabagisme assumés par la Food and Drug Administration (FDA).

Financement par habitant dans la lutte contre le tabagisme pour 2016 et 2017 (selon chaque gouvernement)

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Financement par habitant, excluant les produits d'abandon du tabac¹ (\$/habitant)													
1,04	1,03	1,55	0,35	2,45	3,58	2,07	s.o.	0,47	0,59	1,01	6,53	s.o.	s.o.
Financement par habitant, incluant les produits d'abandon du tabac (\$/habitant)													
1,04	5,57	2,09	0,69	s.o.	s.o.	3,56	s.o.	0,52	0,59	s.o.	7,87	s.o.	s.o.
Droits imposés aux fabricants de tabac pour le recouvrement des coûts													
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Budgets pour la lutte contre le tabagisme des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Financement par habitant, excluant les produits d'abandon du tabac (en millions de \$)													
37,60	4,88	4,27	0,41	3,23	50,06	17,20	s.o.	0,07	0,56	0,53	0,25	s.o.	s.o.
Financement par habitant, incluant les produits d'abandon du tabac (en millions de \$)													
37,60	26,45	6,57	0,80	s.o.	s.o.	29,60	s.o.	0,08	0,56	s.o.	0,30	s.o.	s.o.

En vertu de la nouvelle stratégie de lutte contre le tabagisme du gouvernement fédéral, annoncée en 2018, le financement continu de la stratégie représentera 60 millions de dollars par année (soit 1,63 \$ par habitant), sans compter un budget de 6 millions pour la lutte contre la contrebande.

¹ Le financement excluant les produits d'abandon du tabac ne comprend pas les coûts d'application des lois et règlements pour certaines provinces (Alberta, Québec, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador); la Nouvelle-Écosse n'inclut pas certains coûts liés à la promotion de la santé tandis que Terre-Neuve-et-Labrador n'inclut pas les coûts liés aux autorités régionales de la santé.

LES ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE EXHAUSTIVE D'ABANDON DU TABAC

- Élargir la portée des programmes d'abandon du tabac et les systématiser.
 - Les programmes devraient être offerts dans les milieux communautaire, professionnel et clinique.
- Établir des cadres de responsabilisation.
 - Les ministères de la Santé fédéral et provinciaux, par l'entremise du Comité de liaison sur la lutte contre le tabagisme ou d'un autre mécanisme, devraient élaborer une feuille de route pour élargir la portée des programmes communautaires, professionnels et cliniques de désaccoutumance et les financer adéquatement dans l'ensemble du pays.
 - Dans le cadre des programmes d'abandon du tabac, chaque ministère de la Santé devrait établir un cadre de responsabilisation relatif à la désaccoutumance pour le système de santé et les organismes associés bénéficiant de paiements de transfert.
 - Les organismes de financement de la recherche pancanadienne et le Comité de liaison sur la lutte contre le tabagisme devraient travailler à l'élaboration d'une feuille de route et d'une stratégie de financement en matière de recherche afin de soutenir l'objectif d'échec au tabac.
 - Le ministère de la Santé fédéral, quant à lui, devrait présenter au Parlement des rapports semestriels sur l'état de l'abandon du tabac au Canada.



Maquette d'emballage neutre et standardisé de produits du tabac.

DES LIEUX SANS FUMÉE

Les lieux sans fumée sont essentiels à l'élimination des effets de la fumée secondaire et de l'exposition aux habitudes tabagiques, et ils aident les gens à arrêter de fumer ou à réduire leur consommation globale de tabac. Au Canada, nous avons accompli des progrès colossaux au cours des 30 dernières années dans la création de lieux sans fumée. Le gouvernement a notamment instauré une interdiction de fumer sur les lieux de travail, dans les résidences pour personnes âgées (à l'exception de quelques fumeurs), dans les bars et dans les restaurants. Il y a toutefois place à l'amélioration et à l'innovation des lieux sans fumée.

Il est possible de créer plusieurs autres lieux sans fumée, notamment les logements sociaux, les hôpitaux (à l'intérieur et à l'extérieur), les universités et les collèges (dans l'ensemble du campus).

Pourquoi cela importe-t-il?

- Logements sociaux : Les locataires de ces logements ont des moyens limités, et ils sont nombreux à souffrir de maladies chroniques qui les rendent très vulnérables à la fumée secondaire. Habituellement, ils ne se retrouvent pas dans des logements sociaux de leur propre chef et tous les résidents devraient vivre quelque part où l'air est sain.

- Hôpitaux : Les terrains des hôpitaux entièrement sans fumée encouragent les patients à cesser de fumer, y compris les patients dont l'abandon du tabac est essentiel à leur rétablissement. De plus, ce genre de politiques encourage également la cessation tabagique au sein du personnel de l'hôpital.
- Universités et collèges : Plus de la moitié des Canadiens de 25 à 64 ans sont allés à l'université ou au collège et la plupart d'entre eux y ont étudié quand ils avaient entre 18 et 25 ans. Les politiques sur les campus sans fumée permettent de protéger de la fumée secondaire et de décourager la consommation de tabac chez les jeunes.

Interdiction de fumer dans les logements sociaux, les hôpitaux, les universités et les collèges

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Logements sociaux													
s.o.	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	St. John's – Oui	Oui	Non	Non
Hôpitaux (y compris à l'extérieur)													
s.o.	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui*	Non	Oui	Non	Non	Oui
Universités et collèges sans fumée (à l'échelle provinciale/territoriale)													
s.o.	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

DES MESURES PROGRESSISTES En 2018, Halifax a adopté un règlement pour interdire le tabac sur toutes les propriétés municipales, y compris dans les rues et sur les trottoirs, à l'exception de zones fumeurs désignées (on en dénombre approximativement 60 dans la ville). Plus de 80 campus universitaires et collégiaux sont dorénavant 100 % non fumeurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. À ce jour, le gouvernement du Yukon est le seul à avoir adopté une réglementation à cet effet.

LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

L'utilisation de la cigarette électronique par les non-fumeurs menace de miner la réalisation de l'objectif d'échec au tabac en créant une nouvelle génération dépendante à la nicotine qui peut potentiellement passer du vapotage à la cigarette. Nous pouvons déjà constater les effets du vapotage : 15 % des jeunes de la 10^e à la 12^e année (du secondaire 4 à la 1^{re} année de cégep) indiquent qu'ils ont vapoté dans les 30 derniers jours (Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves de 2016-2017). « L'adoption du vapotage par les jeunes serait ainsi en pleine croissance, a affirmé Santé Canada. Des observations similaires ont été faites aux États-Unis, où l'utilisation de produits de vapotage au cours des 30 derniers jours est passée de 12 % en 2017 à 21 % en 2018 (une augmentation de 78 %) chez les élèves du secondaire. » Chez les Canadiens qui utilisent des produits de vapotage, 65 % fument également la cigarette (Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues de 2017).

Pour minimiser ces risques, les gouvernements doivent adopter des mesures qui préviennent l'utilisation de la cigarette électronique par les jeunes et les non-fumeurs en réglementant la publicité et la promotion des produits de vapotage, en restreignant l'accessibilité à ces derniers à des magasins spécialisés pour adultes et en mettant en place d'autres stratégies.

Bien qu'aucun gouvernement n'ait mis en place d'interdiction totale sur la publicité et la promotion de la cigarette électronique, il existe des restrictions partielles à l'échelle fédérale et dans certaines provinces, tout particulièrement au Québec.

Le 5 février 2019, le gouvernement fédéral a publié un avis d'intention sur la réglementation de la publicité des produits de vapotage. Les mesures proposées ne constituent pas une interdiction totale de la publicité et sont beaucoup moins restrictives que les mesures de marketing des produits du tabac. La publicité serait encore permise, notamment à la télévision, à la radio, sur Internet et dans quelques publications.

Interventions gouvernementales pour prévenir et réduire l'utilisation de la cigarette électronique

Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Interdiction générale sur la publicité et la promotion													
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Restriction de la vente de produits de vapotage à des magasins de vapotage spécialisés pour adultes seulement													
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

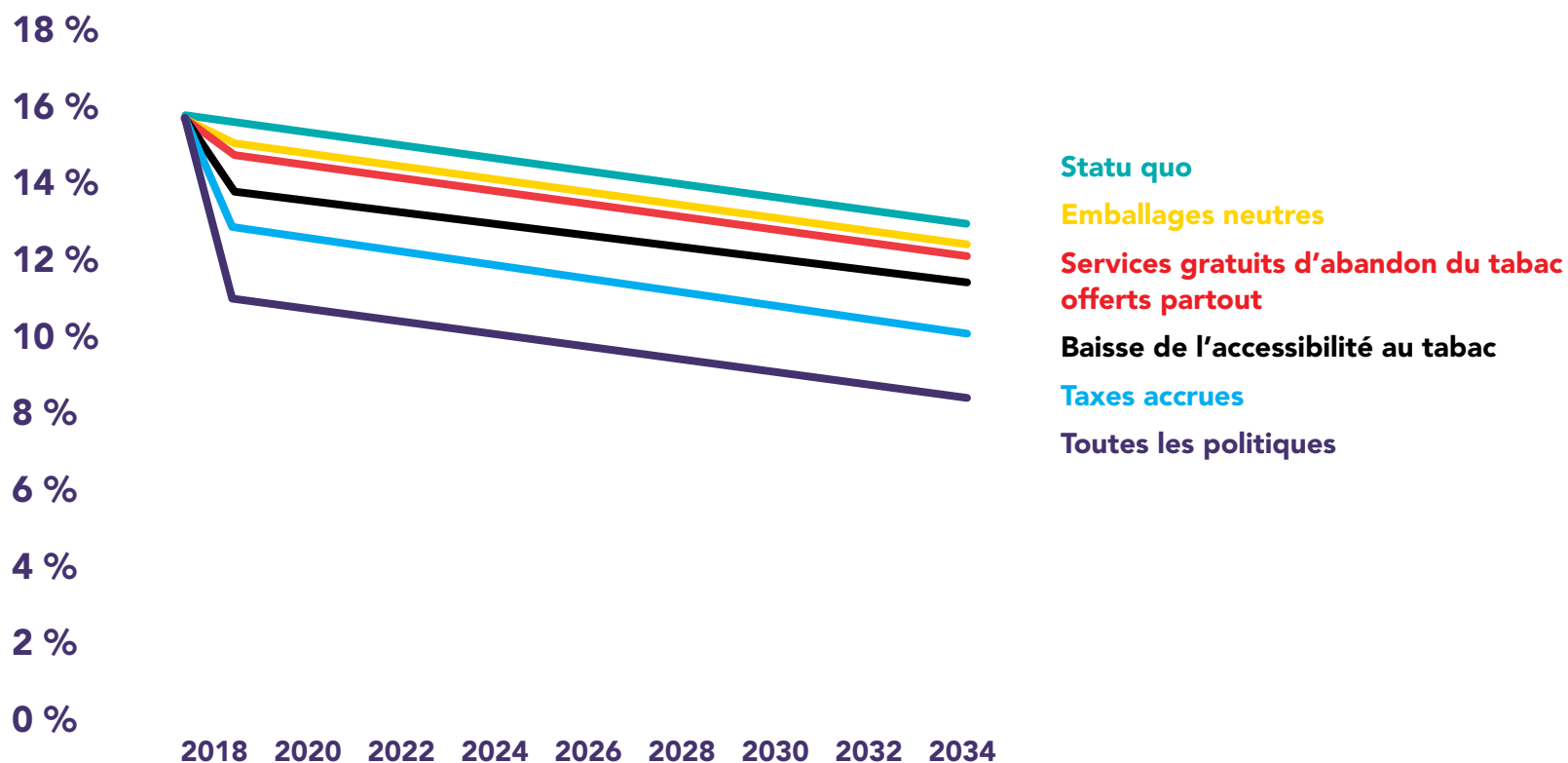
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent agir d'urgence pour atteindre un taux de prévalence du tabagisme inférieur à 5 % d'ici 2035. Ils doivent adopter des stratégies exhaustives et efficaces comportant des objectifs intermédiaires et des cadres de surveillance et de rétroaction pour s'ajuster s'ils s'éloignent de la bonne voie.

Pour être efficaces, les gouvernements doivent accélérer le rythme des interventions législatives et réglementaires. Par exemple, la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* confère au gouvernement fédéral une vaste autorité réglementaire, mais le rythme des interventions réglementaires est bien trop lent par rapport à l'épidémie du tabagisme. Il est essentiel d'apporter des changements systémiques fondamentaux pour nous assurer que les règlements sont réactifs, efficaces et rapidement mis en place, et qu'ils s'adaptent sans problème aux changements du marché.

L'URTO a réalisé une simulation pour observer les effets de l'instauration de plusieurs mesures. Prenant comme point de référence une prévalence estimée du tabagisme de 15,5 % chez la population canadienne en 2018, elle a projeté que la prévalence diminuerait à 12,9 % d'ici 2035 si le statu quo se maintient (voir le graphique suivant). Elle a ensuite examiné les effets des emballages neutres, les services gratuits d'abandon du tabac, la baisse de l'accessibilité aux produits du tabac et la hausse des taxes sur le tabac. Si toutes ces mesures étaient adoptées, la prévalence du tabagisme passerait à 8,5 % d'ici 2035. L'URTO a conclu qu'il faudrait envisager de mettre en place plus de stratégies d'échec au tabac simultanément pour atteindre l'objectif d'ici 2035.

CELA REVÊT UNE IMPORTANCE CRUCIALE ET LE CANADA DOIT REDOUBLER D'EFFORTS

Graphique 1 : Modèle SimSmoke sur la prévalence projetée du tabagisme chez des personnes des deux sexes âgées de 15 à 85 ans, avec et sans les politiques antitabac, Ontario, 2018-2035



Le statu quo représente les niveaux de réglementation avant la première année de la projection (2019).

Source : URTO, 2019.

* Notes :

Les notes suivantes portent sur les astérisques apparaissant dans les tableaux.

L'abandon du tabac : La Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont mis en place des programmes pour rendre accessibles le bupropion (Zyban), la varénicline (Champix) et la TRN à toute la population; au Québec, une ordonnance est requise pour profiter de ces traitements. Le Yukon dispose d'un programme qui rend la TRN accessible à l'ensemble de la population, tandis que le régime d'assurance-médicaments du Manitoba couvre la varénicline, mais pas le bupropion.

Une réforme de l'industrie du commerce du tabac : Le Québec a imposé une interdiction sur les paiements incitatifs et promotionnels pour les détaillants, mais la stratégie n'est pas complète.

Des lieux sans fumée : À l'Île-du-Prince-Édouard, un seul hôpital est exempté de l'interdiction de fumer sur les terrains des hôpitaux.

Membres du cabinet Tobacco Endgame

Owen Adams, Ph. D.
Conseiller stratégique principal
Association médicale canadienne

Neil E. Collishaw
Directeur de la recherche
Médecins pour un Canada sans fumée

Rob Cunningham
Analyste principal de la politique
Société canadienne du cancer

Elizabeth Eisenhauer, O.C., M.D., FRCPC
Professeure émérite
Université Queen's

Amy Henderson
Directrice associée, Développement
des politiques et de la mission
Association pulmonaire du Canada

Lesley James
Gestionnaire principale, Politique
de la santé
Fondation des maladies du cœur
et de l'AVC

Stephanie Lawrence
Gestionnaire principale, Politique
de la santé
Fondation des maladies du cœur
et de l'AVC

Andrew Pipe, C.M., M.D., LL.D. (Hon),
D. Sc. (Hon), FRCPC (Hon)
Professeur, Faculté de médecine,
Université d'Ottawa
Division de la prévention et
de la réadaptation
Institut de cardiologie de
l'Université d'Ottawa

Robert Schwartz, Ph. D.
Directeur général, Unité de recherche
sur le tabac de l'Ontario
Responsable, Strategy Design
and Evaluation Initiative
Chercheur principal, Centre de
toxicomanie et de santé mentale
Directeur, Collaborative Specialization
in Public Health Policy, Université
de Toronto
Professeur, Dalla Lana School of Public
Health, Institute of Health Policy,
Management and Evaluation
Université de Toronto

